

**Ordonnance de l'OFAG
sur la fixation des périodes et des délais ainsi que
sur l'autorisation de parties de contingent tarifaire
de légumes frais, de fruits frais et de fleurs coupées fraîches
(Ordonnance sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP)**

Communication du 1^{er} octobre 2004

L'annexe 2 de l'ordonnance du 12 janvier 2000 sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP¹ a été modifiée au cours du mois de septembre 2004 aux dates suivantes:

2 septembre 2004
7 septembre 2004
9 septembre 2004
14 septembre 2004
16 septembre 2004
21 septembre 2004
23 septembre 2004
28 septembre 2004
30 septembre 2004

II

L'annexe 3 de l'ordonnance du 12 janvier 2000 sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP a été modifiée au cours du mois de septembre 2004 aux dates suivantes:

5 septembre 2004
12 septembre 2004
19 septembre 2004
26 septembre 2004

Le texte complet des modifications peut être consulté ou obtenu auprès de l'office fédéral de l'agriculture, Section Importations et exportations, 3003 Berne.

1^{er} octobre 2004

Chancellerie fédérale

¹ RS 916.121.100

